



TAI-NUI KUNG-FU ACADEMY

Kung-Fu / Self-défense / Chin-Na / 18 Armes de Shaolin
 Tai-Ji-Quan Chen et Yang / Qi-Gong Médical et Martial de Shaolin
 Shiatsu / Médecine Traditionnelle Chinoise

www.kungfutainui.fr / mail : shen-topalian@orange.fr

 **06 85 67 74 45**

SAISON 2015/2016 N° de la licence Fédérale Grade

Nom : Prénom Date de naissance |__|__|__|

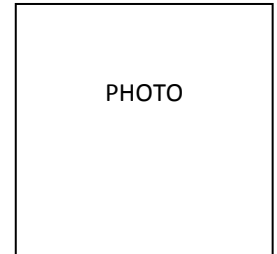
Adresse

Tél email.....

Personne à contacter en urgence au numéro

Situation professionnelle Année d'inscription à l'académie :

Autres activités sportives ?



TARIF DES COURS

DISCIPLINES / DIVERS	1 cours / semaine	2 cours / semaine
KUNG-FU enfants (7/9 ans)	250 €	-/-
KUNG-FU ado (10/12 ans)	290 €	-/-
KUNG-FU adulte 13 ans et au-delà	330 €	430 €
TAI-JI-QUAN STYLE CHEN	330 €	-/-
Etudiants/Service militaire (sur justificatif)	290 €	390 €
Licence fédérale facultative	37 €	
TENUE ENFANT obligatoire	50 € (2ème tenue – 20 %)	
TENUE ADULTE Kung-fu et Tai-Ji obligatoire	70 € (2ème tenue – 20 %)	
Forfait annuel Ceintures Noires	300 €	
Forfait assistants	200 €	
2 ^e membre ou plus de la même famille (même adresse)	10 %	
TOTAL		

LES TARIFS COMPRENNENT : les frais annuels d'inscriptions, l'assurance et la cotisation de la discipline choisie.

PLANNING DES COURS

MERCREDI	VENDREDI
19H30 / 20H45 : Kung-Fu ados / adultes	19H00 / 20H00 : Kung-Fu Enfants
19H30 / 21H00 : Tai-Ji-Quan tous niveaux	19H30 / 20H40 : Kung-Fu ados / adultes
20H45 / 21H50 : Kung-Fu gradés	20H45 / 21H50 : Kung-Fu gradés

Les cours se déroulent au Gymnase Christine Caron
 (4 Rue Max Linder 95 500 GONESSE / face au Centre Leclerc)

PIECES A FOURNIR

- Un certificat médical d'aptitude par discipline pratiquée,
- Une photo d'identité (pour les nouveaux inscrits seulement),
- Le règlement de l'adhésion **(les chèques seront débités le 5 de chaque mois et libellés à l'ordre de TNKFA)**

Le paiement peut être effectué en quatre mensualités.

Les cotisations engagées par l'élève ne peuvent en aucun cas lui être remboursées. Cependant, en cas d'impossibilité de pratiquer et sur justificatif, le montant correspondant à la durée de l'incapacité pourra, en cas de réinscription seulement de l'intéressé (e), être reporté sur la seule saison suivante. De plus, les cours ne seront pas assurés durant les vacances scolaires.

Fait à le / /

Signature (avec mention "lu et approuvé") :